



1. Approbation du procès-verbal des séances du 29 mars 2014.

2. Subventions autres associations.

Monsieur le Maire explique que deux demandes de subventions supplémentaires ont été reçues. Il s'agit du FNATH (fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) qui demande une subvention de 310 € et de la Prévention Routière qui sollicite un montant de 110 €.

Il rappelle que La FNATH est une association reconnue d'utilité publique. Elle est l'association de défense de tous les accidentés de la vie, des malades, invalides et handicapés. Dans un esprit mutualiste d'entraide et de générosité, elle apporte soutien, réconfort, conseils et assistance aux accidentés et les aide à repartir dans la vie sociale et professionnelle. De même l'association Prévention Routière est reconnue d'utilité publique. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : éducation routière des enfants et adolescents, sensibilisation et information du grand public et formation continue des conducteurs. Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

Le conseil valide ces propositions

Arrivée de Clarisse BREYSSE

3. Indemnité gardiennage église.

Le conseil accepte de verser à Mr L'abbé Dumas, pour l'année 2014, l'indemnité prévue pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées (montant annuel de 119,55 euros)

4. Remise gracieuse pénalités retard taxes urbanisme

Le Centre des finances publiques nous a transmis une demande de remises gracieuses de pénalités de retard pour le paiement des taxes d'urbanismes. Le trésorier a émis un avis favorable à cette demande, le principal des taxes ayant été réglé par le redevable.

Le conseil se prononce sur cette demande de remise gracieuse de pénalités de retard.

Mr LIGORA vote Contre

5. Renouvellement contrat JVS- logiciels informatiques

La commune a souscrit un contrat d'acquisition, de mise en place, maintenance de logiciels « Horizon Villages » pour l'état civil, les élections, la comptabilité et la gestion du personnel.

Le conseil accepte de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans. Le coût annuel est de 4.694 euros HT.

6. Certificats d'authentification pour télétransmission.

La collectivité utilise une plateforme permettant la télétransmission des actes au contrôle de légalité en Préfecture et des pièces comptables en Trésorerie. L'Etat impose aux émetteurs de s'équiper au plus tard le 18 mai 2014, de certificat d'authentification RGS. Ce certificat, à usage d'authentification et de signature, est installé sur une clé USB nominative. Il est proposé d'acheter 2 certificats, un pour Mr le Maire et un pour le 1^{er} adjoint chargé des finances. (270 € unitaire). Le conseil valide cette proposition.

7. Confirmation réalisation diagnostic vulnérabilité inondation.

Par délibération du 16/12/2013, le conseil avait décidé de réaliser un diagnostic de vulnérabilité au risque inondation des bâtiments. Il avait demandé des subventions à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Général. Les deux premiers ont répondu favorablement.

En ce qui concerne la demande faite au Conseil Général, leurs services demandent une confirmation de l'intérêt de la commune pour la réalisation de ce diagnostic. La commune confirme qu'elle poursuit ses démarches.

MR MARTINEZ s'abstient

8. Autorisation délai paiement loyers arriérés.

Le gérant du bar «le petit valerguois» sollicite un délai de paiement pour apurer sa dette concernant les loyers impayés. Le conseil accepte d'octroyer un délai jusqu'à la date de la vente du fonds de commerce.

9. Modalités de cession du bail commercial «Le Petit Valerguois

Le gérant du Petit Valerguois désire céder son fonds de commerce et le bail commercial à une société SARL ALDO. Le projet de cession a été transmis à la commune afin qu'elle en valide les termes. Après avis du Trésorier de Castries et de notre avocat Mtre MARGALL, le conseil valide les modalités de cession du bail



10. Délégation de fonctions

Par délibération du 29 mars 2014, le conseil a délégué au maire un certain nombre de ses pouvoirs (article L 2122-22 du CGCT.) La délibération prise va être complétée pour fixer des seuils limites à ces délégations (tarifs voiries (2.500€), réalisation d'emprunts (300.000€), aliénation des biens mobiliers (4.600€), sinistre assurances(10.000€), lignes de trésorerie(200.000.€)

De plus il sera précisé que Mr le Maire pourra subdéléguer ces fonctions, en cas d'absence ou empêchement au 1^{er} adjoint ou aux 2^{ème} et 3^{ème} adjoints dans l'ordre du tableau. A défaut les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement par le conseil municipal.

MR MARTINEZ s'abstient

11. Désignation représentants à la SPLA L'Or Aménagement

La commune doit désigner les nouveaux représentants au sein de la SPLA L'Or Aménagement, pour siéger à l'assemblée générale des actionnaires et pour siéger au conseil d'administration en qualité de représentant de l'assemblée spéciale. Monsieur BOCQUET est désigné

MR MARTINEZ s'abstient

Questions diverses

- Motion de soutien au Département
- Soutien aux animateurs bénévoles sportifs suite à incident au cours d'un tournoi de foot.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 Heures 55